





En demi-pension, boissons incluses, bridge inclus





Du 5 au 15 août 2024 7 ou 10 NUITS

A partir de 995 €



Château des Comtes de Challes

Un hôtel de charme au cœur de la Savoie

Le château des Comtes de Challes est un hôtel de charme et un restaurant gastronomique situé à Challes les Eaux près de Chambéry, dans les murs de l'ancien château du XV^{ème} siècle des Comtes de Challes. Cette vaste demeure et son parc de plus de 2 hectares offrent de très nombreuses possibilités pour les vacances. Un hôtel chaleureux pour apprécier les charmes de la Savoie. Son accès est aisé quel que soit le moyen de transport, se situant véritablement au carrefour des principaux moyens de communication autoroutiers, routiers, ferroviaires et aéroportuaires de Savoie. Ainsi Lyon est à peine à 100 km, Grenoble à 45 km, et Chambéry à 10 km. Situé également à 45mn d'Albertville, il se trouve aux portes des grandes vallées des Alpes.











LES CHAMBRES

Cet hôtel a créé l'harmonie entre l'ancien et le contemporain et donné une touche châtelaine avec ses lits à baldaquin. Il possède des chambres de charme ou des suites (plus grande avec un salon), toutes pourvues d'un grand lit ou de lits jumeaux, selon votre choix, de la télévision et du téléphone. Les salles de bains sont équipées d'une baignoire ou d'une douche. Un coffre fort est disponible à la réception si vous le désirez. Les chambres se trouvent dans le bâtiment principal (à l'étage sans ascenseur) dans le parc en rez-de-jardin ou à l'étage (avec ascenseur)

LA RESTAURATION

Un restaurant gastronomique à Challes les Eaux dans les Alpes (2 toques Gault et Millau 2014 et 3 fourchettes Michelin). Du petit déjeuner au dîner, de la mise en bouche au dessert, tout ce que vous dégusterez durant votre séjour est le produit des innombrables secrets de leur "Chef" Pascal Colliat.

Un restaurant sélectionnant les meilleurs produits de Chambéry et sa région. Les légumes et fruits proviennent du marché de tous les jours. Chaque plat fait l'objet d'une attention et d'une présentation particulières qui font la renommée du restaurant et de la cuisine. Grands crus, vins typiquement locaux ou régionaux, le maître d'hôtel saura habilement vous conseiller en fonction de vos désirs et des plats choisis.

LES PLUS DE L'HOTEL

Lors de votre séjour, vous profiterez d'un environnement exceptionnel avec son parc de 2 hectares, et selon la saison, de sa piscine chauffée très bien exposée. Une salle bien-être sera également à votre disposition (avec supplément sur réservation).

La cave du château avec visite guidée et dégustation le jour de l'arrivée. De superbes parcours de randonnées sont disponibles à la réception de l'hôtel. A proximité de l'hôtel : Golfs d'Aix-les-Bains et d'Annecy.

Parking gratuit.

Programme de Bridge

Ambiance - Détente - Qualité

Lors de votre séjour, nous vous proposerons des conférences sur le jeu de la carte ou les enchères, un tournoi quotidien avec livret de commentaires (homologué avec points d'expert). La remise des prix à la fin du séjour récompensera tous les participants (joueurs et non joueurs) pour leur assiduité et leur soutien! Vous êtes seul(e) pas de soucis, nous vous trouverons un partenaire à votre niveau pour la semaine! Attention le programme suivant n'est pas définitif et est susceptible d'être modifié.

n	П	и і
w	ш	

Arrivée des participants - Installation dans les

chambres

18 h 00 : Présentation de la semaine 19 h 00 : Pot d'accueil servi au Chai 19 h 30 : Dîner autour des tables d'hôtes

20 h 30 : Tournoi

Jour 2

10 h 00 : Conférence 16 h 00 : Tournoi

22 h 00 : Entraînement

Jour 3

10 h 00 : Conférence 16 h 00 : Tournoi

Soirée Jazz

Jour 4

10 h 00 : Conférence 16 h 00 : Tournoi 22 h 00 : Entraînement

Jour 5

10 h 00 : Conférence 16 h 00 : Tournoi

20 h 00 : Dîner avec animation

Jour 6

10 h 00 : Conférence

Après-midi: excursion en option à Annecy

20 h 30 : Tournoi

Jour 7

10 h 00 : Conférence 15 h 00 : Tournoi

20 h 00 : Dîner de remise des prix

Jour 8

Départ d'une partie des participants dans la matinée

10 h 00 : Conférence 17 h 00 : Tournoi

Soirée libre

Jour 9

10 h 00 : Conférence 15 h 00 : Tournoi

22 h 00 : Entraînement

Jour 9

10 h 00 : Conférence 15 h 00 : Tournoi

Soirée libre

Jour 10

Départ des participants dans la matinée

Accès à l'hôtel

En voiture

Un accès rapide par Lyon et les grandes villes de la région Rhône-Alpes.

De Paris et Lyon: Autoroute A43 sortie Chambéry, puis N6 direction Albertville.

De Grenoble: A41 sortie n° 20 St Baldoph, Challes les Eaux.

D'Annecy: A41 sortie Chambéry puis N6 direction Albertville, sortie N°20 St Baldoph, Challes les Eaux

En train

Gare de Chambéry - Challes Les Eaux: 10 minutes en taxi.

Paris: 3 heures en TGV. Chambéry: 15 minutes. Lyon et Genève: 1 heure

En Avion

Aéroport de Chambéry puis 20 minutes en taxi

Aéroport de Lyon puis 1h en taxi

Tarifs - Infos Pratiques

LA REGION

Si vous ne jouez pas au bridge, ou entre deux animations :

Golf d'Aix-les-bains à une vingtaine de kilomètres de l'hôtel

95 Avenue du Golf, 73100 Aix-les-Bains

04 79 61 23 35

www.golf-aixlesbains.com/

À découvrir ou redécouvrir...

Visite guidée de Chambéry (capitale historique de la Savoie) : cette visite vous permettra de découvrir les témoignages du prestigieux passé de la ville. Le centre historique, avec ses façades colorées d'inspiration piémontaise, ses allées secrètes et ses hôtels particuliers, le château des Ducs de Savoie et l'emblématique fontaine vous feront voyager dans le temps.

Visite d'Annecy et déjeuner croisière sur le Lac (Journée entière): Visite guidée pédestre à Annecy. Le lac d'une couleur turquoise et les canaux parcourant la vieille ville ont valu le nom « Venise des Alpes » à Annecy. Les pittoresques rues médiévales, les traboules et les passages secrets vous font voyager dans le passé. Déjeuner croisière sur la libellule, 2h de navigation



La traversée du plus grand lac naturel de France vous donnera l'occasion d'admirer des paysages majestueux. Escale à Hautecombe et visite audio guidée de l'Abbaye d'Hautecombe, magnifique abbaye cistercienne datant du XIIème siècle. Village perché, maisons XVIème-XVIIème, église XIIème.

NOS TARIFS 2025				
	7 jours	10 jours		
Séjour en chambre double	995 €	1295 €		
Séjour en chambre simple	1245 €	1645 €		
Supplément suite	390 €	550 €		
Supplément pension complète (boissons incluses) 6 ou 9 déjeuners	295 €	440 €		
Demi journée à Annecy (visite guidée de la ville et tour du lac en bateau)	65 €			
Assurance annulation « covid »	3	%		

Nos prix comprennent :

Le séjour en 1/2 pension (boissons incluses) dans la catégorie de chambre choisie Toutes les animations bridge (conférences, tournois,

entraînements)

Le dîner de remise des prix boissons incluses

Nos prix ne comprennent pas :

Le transport jusqu'à l'hôtel L'assurance annulation Vos dépenses personnelles La taxe de séjour à régler sur place Les excursions en options

Renseignements et Réservations :

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers Tel : 02.41.37.04.74 - Licence : 049120005

Mail: cyrille@bridgeplus.com - Site: www.bridgeplus.com

Bulletin d'inscription Challes-les-Eaux

(1) Nom :		Prénom :			
(2) Nom :	Prénom :				
Adresse :					
- 	·				
CP :	Ville :				
Tel :	Email :				
(1) N° FFB :	Classement :	Date de naissance :			
(2) N° FFB :	Classement :	Date de naissance :			
Nom, dates et optio	ns du séjour choisi : (selon bi	rochure)			
Nous partons en ch	ambre double □ je	pars en chambre individuelle □			
Suppléments désire	és :				
, ,	ndre l'assurance annulation ☐ ssuré je ne prend pas l'assuranc	e proposée / je refuse l'assurance proposée 🖵			
Conditions d'annula	ation (par personne, en fonction	du montant global du séjour) :			
	60 € plus de 45 Jours avant l				
	25 % de 44 à 30 jours avant le départ 50 % de 29 à 20 jours avant le départ				
	75 % de 19 à 8 jours avant le départ				
	100 % moins de 8 ju	ours avant le départ			
Acompte 40 % du mo	ontant de votre séjour + assuran	ce annulation :			
Je règle mon acompt	te par Chèque / par Carte banca	aire* (sauf American Express et Diner's Club)			
N°	Exp. Fin :/				
3 derniers chiffres of	du cryptogramme visuel situé	au dos de la carte			
	lus Voyages à prélever le monta rt sur ma carte bancaire.	nt de mon acompte ainsi que le solde de mon séjour			
Date et Signature					
d'annulation. □ J'autorise □ Je n'autorise	orise pas Bridge Plus à utiliser mes do	enérales de ventes au verso et des conditions onnées (mail, adresse postale) à des fins publicitaires d'email			
ou de promotion « papier	». Bridge Plus s'engage à ne pas con	nmercialiser mes coordonnées.			

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère -49100 Angers tel : 02.41.37.04.74 - Licence : IM 049 12 0005 - Siret 411 416 035 000 29

Email: cyrille@bridgeplus.com - Site: bridgeplus.com

Conformément à l'article R.211-14 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conforminent sur articles 1,211-8 at 1,211-16 de Code dis nordiane, les dispositions des articles R211-5 + R211-15 du docé de sourieme, dans le texte est éclésious reproduit, se son you popliabiles poir les opérations de réferentaine au de verne des tiers de soneport n'examet per dans le cadre d'un fértilité des tiers de soneport n'examet per dans le cadre d'un fértilité

La brachare, le devis, la proposition, le programme del proprisciates constituent l'Information prostable violes par l'andice RGIL1-7 de Carle de beartiere. Die lens, à déstant de dispositions contrains figurant au rodo du présent document, los constituéeses, canditions particuléese en tre la veyage leda qu'indiqué deux le lumième, le devis, la preparition de l'arganissions, sernet consentant dés la algestrare de bullatin

En l'absence de brostaux, de denis, programme et proposition, le précent decurante necesties, en van de signature par l'obbetter, l'information praiables, vinte gat l'ancie RS11.7 de Code du nouviers. Il terre estate faut de signature dans un délai de 24 heurs à écompte de ann étaision. En colt de le le contrait de contrait le rédais ette le residentaire sont préviolablement sons d'anquitter les fasis qui en résultent. L'anque ces finis excédent les montants affonds dans le point de vante et ceux mentionnés dans les documents affonds dans le point de point de vante et ceux mentionnés dans les documents acteurs du la point de point qui en la ceux mentionnés dans les documents acteurs du la présent feurnités.

Britge Flux Disastences Voyages a souscif maptis de compagio (MSCOX, 19 an. Luois la Grand 73022 Paris Responsabilità Crista Prefessionnella. La Garmei Grandesia en appartica par la Caisse Regionale el Celefa Agricale Matteri de TAajes et du Maion, 40 a Petranella, 72000 LEMANS.

Extrait du Code du Tentrisse.

Arricle R211-5: Sous reserve des enchalonts prévates au describes transcent estimés de at le de Perfeits L211-8, sous enforts donne de l'en de l'entre de l'entre de décournesses appropriée qui répondent aux règles définités gont le péctour donne les de l'entre de décournesses appropriée qui répondent aux règles définités gont le péctour luit.

En ces de vestes de titres de transcent adries on de titres de transport aux liques régulables neuverne définire à l'authorier au long plantes le transporte de praisitée de praisitée de praisitée de lineagément en partie à projecture l'altre le passage pour la conflète de voyage étals par le transporte en states à projecture la l'authorier, pour le compte danger les billets sons étais, det vent due notationnée.

La décourable se écournée par les venteurs aux obligacions qui lui sont dans les les venteurs aux obligacions qui lui sent dans les par le préparet cleur.

Article R211-6: Prelabilisment is in conclusion du coomet el ser il base d'un apport defi, gonnella en raison sociale, sociales denouelles el l'indication de la constructe, le vendour dest constructe, en vendour dest constructe, en consomitateur les laformations sur les prix, les dates et les autres d'ômests constitueille des prestations formien à l'occarion de voyage ou du adjour tett que!

1) La demination, les moyens, les enanctériotiques et les configurés de transportus utilités;
2) La mode d'Abragemenz, as situation, sen nivera de centrer et se principable consentualisés;
3) Le mode d'Abragemenz, as situation, sen nivera de centrer et sen classement tourisépale consequendent à la réglementation ou aux sanges du pays d'accueil;
3) Les formation automités automités automités au la décomption de l'anépaire le montés l'agin d'un circuit;
4) Le décomption de l'anépaire le montés le la compatité et des passement, de l'anépaisement des financiers ainsi que leure détain l'accomptionent et les aintes services lentes de leure de la confidire de la confideration desponsables mayerant un suppliment de la confideration de la confideration desponsables mayerant un suppliment de la confideration de la confideration de la confideration desponsables mayerant un suppliment de la confideration de la confid

degrat;

It stills universal on maximate the groupe poemetiane la celitarion du voyage on the signar sinsi que, si la relationation du voyage on the signar sinsi que, si la relationation du praticipants, in don limite of inflormation du consommenter en cas d'unantières du voyage on du signar; sette date ne groui fire facte à moisse de vigat en njoure seval le degrat;

It de moissest on le pourcetalge du prot è verser à titre d'accorpte à la consentance du solde.

It de condisses d'accordant ainti que le estimatione du paternest du solde de draisies dus part affice que prévents par le corpes en application de l'article R.211-10.

It de condisses d'accordant ainti que prévents par le corpes en application de l'article R.211-10.

It de condisses d'accordant de sautes estrometralles:

It de condisses d'accordant définies sus articles R.211-11.

R.211-12, at R.211-13 et-apoète:

It de condisses d'accordant de sautes estrometralles:

It de condisses d'accordant de la contrant d'accordant des generales sonseintes au titre du contrant d'accordant des generales sonseintes au titre de contrant de contrant d'accordant des generales sonseintes au titre de contrant de contrant d'accordant de contrant d'accordant de contrant d'accordant de la contrant d'accordant de contrant contrant contrant d'accordant de condiscionnes de contrant d'accordant de condiscionnes de contrant de contrant d'accordant de contrant d'accordant de contrant d'accordant de contrant d'accordant de contraint de condiscionnes de contrant d'accordant de contraint d'accordant de contraint de condiscionnes de contraint de contraint d'accordant de contraint de contraint d'accordant de contraint d

intrique particuliers, notamensat los finis de argentiamast en d'accident ou de melholie.

(d) Lonque le constant comporte des prestations de transport acriene, l'information, puen emparte tonopen de set, prévie nan arcicles (2, 211-15 à 8, 231-18, 3).

Article R21(-7: L'information prétable hibr se enconsonices regregé le vendez, à noise que dans solle cit yendez ne un soit réserve expressionnel le dans d'un modifice estuirni éléments. Le vondeze dait, dans oc ma, indiquer characterist dans que que messan cette modificacion post interestric et un quali-dismosts.

On our first de caract, les modifications apportes à l'esformation présible devent des communiquées par écrit su consumméteur avez le conclusien de central.

Arricle 11211-8: Le contrat conclu untre le vendour et l'arbettour foit litré airit, dable en deuble exemplaise font l'un au remis è l'achettur, et égale par les dans parties. Il doit ecoponier les donnes autvates :

1) Le acce et l'adresse du verdour, du son garant et de son alternatissi que les sons et gloissers de l'organisseur;
2) La destination cu les destinations de voyage et, en cas de acce frecionale, des différences périodes de tents dessi-lais moyens, les canactératiques et les carágents des termports utilités, les dates, hauns et lieux de départ et de termports utilités, les dates, hauns et lieux de départ et de

(4) La mode d'habragement, as sibastion, son sivous de contint et en grafication au surran des rigitatementalistiques, aou el benement tronstrique ou verar des rigitatementalistiques, aou el benement tronstrique ou verar des rigitatementalistiques, aou el benement tronstrique ou verar des rigitatementalistiques, aou el benement des propris total de vergeque des blantés;
(5) Lus vivines, les enequalités de caste des texturalistes des vertes des prenaisons faturées ainse que l'indication de couste réviere d'enteraliste de caste fetturaliste en verte des dispositions de l'article RZ31-10 de après.

9) L'indication, a'll y a line, des reductivesses ou teres affirment à consiste articles districts;

9) L'indication, a'll y a line, des reductivesses ou teres affirment à consiste articles des line que taux d'enteritsage, de déstrupcioners ou d'entaltrappenent ders les ports et akrappents, turn de tajour horage felles se sunt pas inclines des les ports et akrappents, une de tajour horage felles se sunt pas inclines des les permets de particles feurités verarences efficientés par l'articles de des des les modalisses de l'articles feurités verarences efficientés par l'articles de des des les modalisses de l'articles des des les modalisses de l'articles des de la rendis de des productions peut l'articles de les des les modalisses de l'articles des de la reductive et l'articles de la reductive et les des inspections des des manifers de l'articles de la reduction de veryage en production de l'articles que consent, richementés que les verbants en modalisses d'articles des réquettes l'articles des modalisment, à l'organisation de vergage en the dégion que la verbant que le casi de l'articles de veryage en du égion et est fine à un sainte minimal de particles de veryage en de ségour que le vendant de les en modalisment de versament de la reduction de veryage en du égion et est fine à un ancher minimal de particles de veryage en du égion et su fine à la manifes de la mainte de caserne d'articles des des des des des des des des

vestdur;

17) Les institutions concernant le context d'assurance couvrant
les condepances de catalities ets d'attaiblées souscit par
l'abbleaur (transfer de paties et sous de l'assurance; par
d'abbleaur les contexts d'assissance curvant certains
réques paricolites, volumentes les finis de septendenses en ces
d'appoiles au de mahalis (autre de nici de reproducesses en ces
d'appoiles au de mahalis (autre de nici de la violation des les réques
couvrants et les réques acolés;

15) La date limité d'informacion de vendeur en sus de cession de
sonners que l'abbleaux en formatique de vendeur en sus de cession de
19) L'engagement de formit, par écrit, à l'abbleau, an mortes 10
jours sonnt le doir pertous pour son déput, les informations

in nom, l'admant et le manino de réferbose de la représentation beat du verdeur esta déble, les noms, abbesses et manéres de réferbose des organismes donns verceptibles d'inder le consommateur en sus de déficielle, qu, la déficie, le manére d'appel permettant d'établir de teute arganos un contact

eroc levendore;
be transport at account an innean à l'étranger, un
to) Four les voyages et account accessing de l'étranger, un
territor d'explorer et une accession possentair d'établir un
contact direct leves. l'animet on le responsable aux placs de aum
régou.

200 Le acteure d'existinées ou de menhamment aux péaulités
des sonness sonées par l'anderse no cus de moneragent de
le ségacion d'information paré-tre au lée de la régie R. 211 é. 558

Article R211-9: Unintene post other ten central 4 un consisonale qui ramplit les ménes confisions que lei pour estatura le voyage ou le séjour, mas que en outrais in produié suema uffin.

Seal algolation plus favorable au eddurt, colui-ci est trem d'informer le vendeur de sa édeixion par lettre recommandée avec accusé de réception su plus tand acpt jours evant le début da

veyage. Longu' 3 'sugid d'una ceraisièm, ce délair est pooré à quinze jouen. Ceffre cosison n'est soumite, en aucun cas, à une autorisation phisiable du vendaux.

Arrisch (K.11-18): Langtos in contrat comporte une possibilità expresse de stricher of print, dans de limite devense d'i striche L.211-13, si doit mentionner les modellits précletes de catent, test à la hausse qu'à la beisse, des verletions des prin, et notamment le mostant de la faci en mayora et unes y affirmate, le su les dérises qui pauvent avoit une les dérises qui pauvent avoit une la mission es un facilité que de hégique, la port de print à lapacle s'applique la variation, le cours de les des devices receut comme référence lors de l'abablissessent de pat Ligitous au contrat.

Arriste RUII-II: Lenque, neura in diparat de l'autoriour le vendour act proven constraint d'apparat une modificacion à l'aux des décrates secretisés du certeuit talé ne de l'autoriour à l'aux des décrates secretisés du certeuit de l'autoriour de l'autoriour de des certeuits de l'autoriour pout, avez politique des secours en réparation pour des présents autoriour que fautorie. El l'autoriour pout, avez politique des secours en réparation pour de manages éventuellement aubor, en quiré est avoire de lefoquier ; suit résilier son conteaut et doubrait sons pératifie le recellement interpretair en dévarable le recellement production en le veryage de substancier procée par le verdant ; un avezunt aux contrat précisant les modifications en le veryage des substancier des que l'avoir en dévarablement du par l'avoir en dévarablement du performent de la les les performes de de la trainer modifier, le trop props doit lui être mosition levant la dete de seu départ.

Article R211-12: Dans le cas prève à l'ancide L.211-15, itosupe, avent le dégrat de l'Enchettie, le venteur annule le voyage ou le séjour, il doit inflomer l'actionne per lettre recommunée aven season de direguise; l'actionne se le lettre priyage des recommendes aven espacé de direguise; l'actionne season priyage des recommen requerices de caracterises en réparation des contrates aventes de l'actionnes venteurs l'actionnes aventes de l'actionnes venteurs l'actionnes de l'actionnes de l'actionnes de la lettre de l'actionne de l'actionnes de l'actionnes de la lettre de l'actionne de présent unité et font es acteu des dettre l'actionnes de l'actionnes de l'actionne de l'actionne de l'actionne de l'actionne d'un second amisles ayent pour objet l'actionne de l'actionne de la rectionne d'un second amisles ayent pour objet l'actionne de la conclusion d'un second amisles ayent pour objet l'actionne de la conclusion d'un second amisles ayent pour objet l'actionne de la conclusion d'un second amisles ayent pour objet l'actionne de la constant de la conclusion d'un second amisles ayent pour objet de la cautainnes.

Arricle R211-13: Lorsque, sprits le déjuir de Trabhenur, le vondoux se trouve desse l'impossibilit de fermir une part préprondictaite des révieres privous au concert représentant un pousseriage son négligoshis du prix honois par l'achesteur, le vondour duit introdissement permère les dispositions suivantes aux préjuige des rectous en arigantiem par decembraisement des premittes petvous en supportent éventualisment des premittes petvous en supportent éventualisment des premittes petvous en supportent éventualisment tout suppléteunt de prix et, il se premittes par l'achetour sont de qualité inférieux. Le vaccher doit les membraner, des nomeur, le différence de prix :

states as post proposer aucture prestation de remploomere on al cellacei sour relatate par l'achonur pour des modifi valules, fournir il fuebera, sun repiferant de prin, den libra de trampost pour assarez non entour dans des cordifiers provent for judget deproductas van le lieu de départ est vers un anim Les dépositions du présent airle auce applicables en cas de non-raspost de l'obliquation prévue ne 140 de l'article R, 231-6.

BRIDGE Nº d'ammetricalation

MOMERNO GARAN 9, rus de la Pignonière 49124 St BARTHELENY CANUDU 16, 02 41 37 94 74 - Fax 92 41 37 91 43